

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE**

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:**

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 13 juillet 2022, le Règlement no 298-22 relatif à un emprunt de 400 000 \$ pour le financement de travaux de réfection de ponceaux sur la Cycloroute de Bellechasse à Saint-Henri, Saint-Anselme et Sainte-Claire.)

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au <https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/1-organisation/avis-public/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 18^{ème} jour du mois de juillet deux mille vingt-deux.



Anick Beaudoin, directrice générale
Greffière-trésorière